

MESURES DE SECURITE





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

"La sécurité
avant tout !"

RÈGLES DE SÉCURITÉ

CES RÈGLES DE SÉCURITÉ **S'APPLIQUENT IMPÉRATIVEMENT À TOUS** DANS L'ENCEINTE DU STAND DE TIR (tireurs, encadrement, accompagnants et spectateurs).
LEUR NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'EXPULSION IMMÉDIATE DES CONTREVENANTS.
LES CLUBS ET LES INSTANCES FÉDÉRALES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU DE DOMMAGES DÙS À UN MANQUEMENT À CES RÈGLES.

Les armes et les munitions



- Une arme doit toujours être considérée comme chargée (prête à tirer)
- Une arme ne doit jamais être dirigée vers quelqu'un
- Avant de manipuler une arme, on doit toujours s'assurer qu'elle est mise en sécurité (contrôle visuel et physique)

Dans l'enceinte du stand de tir

Il faut toujours :

- vérifier que son arme est en bon état de fonctionnement,
- diriger son arme vers les cibles,
- demander l'accord de son utilisateur pour manipuler une arme,
- mettre son arme en sécurité et la ranger dans une housse ou une mallette pour la transporter.

Il ne faut jamais :

- effectuer des visées en dehors du pas de tir,
- fermer ou manipuler brutalement une arme,
- laisser une arme sans surveillance,
- se déplacer avec une arme à la main, bretelle à l'épaule ou dans un holster, qu'elle soit vide ou approvisionnée (contenant une ou plusieurs munitions).

Pour mettre une arme en sécurité :

- enlever le chargeur et/ou vider la chambre ou le barillet,
- bloquer le mécanisme en position ouverte,
- contrôler visuellement l'absence de munition,
- insérer dans l'arme un marqueur physique (drapeau),
- ouvrir son fusil ou la culasse de celui-ci avant de le déposer sur un râtelier.

La mise en sécurité d'une arme est impérative :

- à chaque arrêt momentané des tirs,
- à la fin de chaque séance de tir,
- avant toute opération de contrôle, de réparation ou de nettoyage,
- avant son transport ou son stockage.

Les dispositions complémentaires de sécurité et de protection

- Pendant les tirs, il est **obligatoire de porter un équipement de protection auditif** (bouchons d'oreilles ou casque).
- Recommandées dans la plupart des disciplines, les **protections oculaires (lunettes)** sont obligatoires pour le tir aux Armes anciennes, aux Armes réglementaires, sur Silhouettes métalliques et pour le Tir sportif de vitesse.
- Il est **interdit de fumer** sur le pas de tir.
- Les conditions de transport des armes et des munitions entre le domicile du tireur et le stand doivent respecter la réglementation en vigueur.



CONNAISSANCE DE LA SECURITE

- **UNE ARME LORS DE SON DEPLACEMENT DOMICILE STAND DE TIR DOIT !**

- Etre désapprovisionnée
- Soit démontée
- Dans une mallette ou une housse
- Soit munie d'un dispositif rendant son utilisation immédiate impossible
- Les munitions doivent être transportées dans une mallette à part



- **UN TIREUR QUI ARRIVE AU STAND**

- Doit Apporter la mallette ou la housse au pas de tir avant de sortir l'arme
- Celle-ci doit être sortie au commandement du pas de tir face aux cibles
- Rappel l'arme doit être en sécurité avant toute mise en action



- **UNE ARME EST PRETE A TIRER**

- A priori une arme est considérée comme chargée
- Est une arme approvisionnée qui contient des munitions
- Dont toute action sur la queue de détente fait partir le coup
- Ne doit être dirigé que vers les cibles
- (Il est possible de faire un simulacre de visée avec une arme à vide dans un endroit prévu à cet effet, ou vers les cibles lorsqu'il n'y a personne)



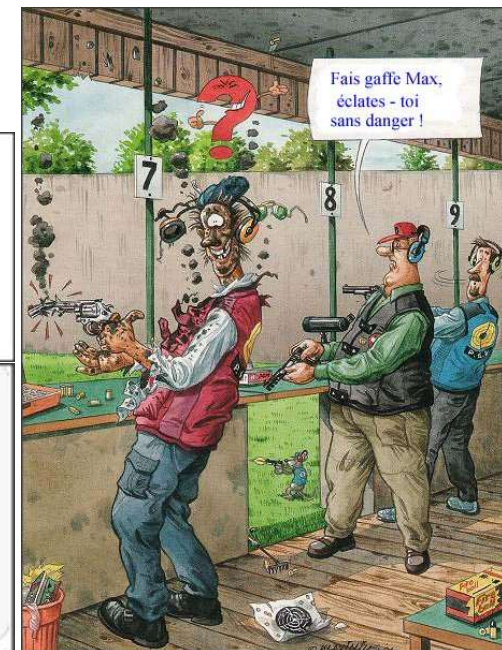
- **ARRET DU TIR**

- Au commandement du directeur du pas de tir (humain, automatique ou les deux)
- L'arme doit être mise en sécurité
- En ôtant le chargeur ou les munitions
- En ouvrant la culasse ou basculant le barillet
- En contrôlant visuellement et physiquement l'absence de munitions
- En mettant dans la chambre un drapeau de sécurité.
-



A NOTER

- Le port de lunettes est recommandé dans toutes disciplines obligatoire dans certaines
- Lorsque les tireurs sont aux cibles, il est interdit de toucher son arme.
- Lors d'un incident de tir, faire appel à un responsable du club sans quitter le poste de tir, mettre l'arme en sécurité, réparer au pas de tir, le canon de l'arme face aux cibles ou à la butte de tir.
- Un tireur en possession d'une arme soumise à déclaration ou enregistrement doit l'entreposer dans un coffre-fort ou une armoire forte, démonter une pièce essentielle de l'arme la rendant inutilisable, ou utiliser un dispositif empêchant l'enlèvement de l'arme

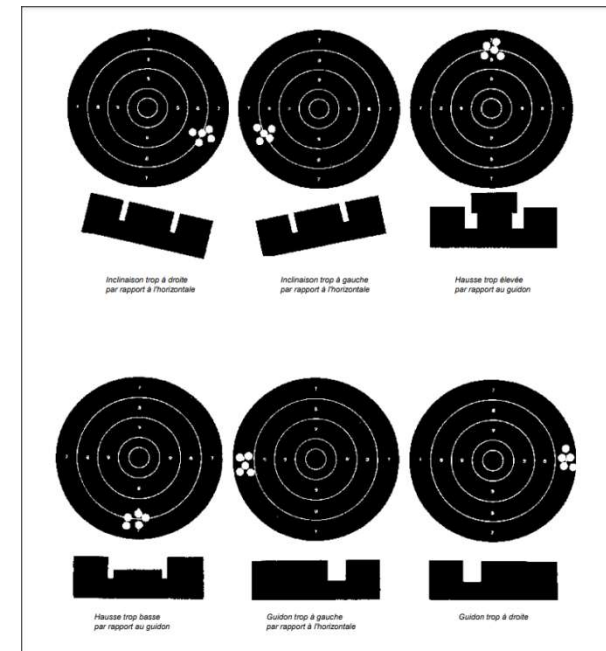


CONNAISSANCE DE LA TECHNIQUE

- Un lâcher consiste à appuyer sur la queue de détente
- Un mauvais lâcher a pour conséquences de ne pas atteindre le point de visé et de déstabiliser l'arme
- Pour réaliser une visée correcte il faut aligner, le guidon, le cran de mire, l'œil, la cible, la ligne de mire est indispensable pour voir à différentes distances
- Pour tirer plus à droite le réglage de la hausse se fait à droite.



Un lâcher c'est maîtriser la queue de détente



CONNAISSANCE PRATIQUE DU TIR

- [youtube.com/watch?v=mwx8P7uFj3U](https://www.youtube.com/watch?v=mwx8P7uFj3U)
-
- [youtube.com/watch?v=fUFfrqVudSc](https://www.youtube.com/watch?v=fUFfrqVudSc)
-
- [youtube.com/watch?v=Rck4L7paJfY](https://www.youtube.com/watch?v=Rck4L7paJfY)